

CN /IDNDR -ALGERIE

EVALUATION DES REALISATIONS DURANT LA DECENNIE
(BILAN NATIONAL DE LA DECENNIE)

**O. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANE SOURCE DE
L'INFORMATION
CONTENUE DANS LE QUESTIONNAIRE**

NOM: MADAME BENAZZA Latifa

POSITION: Sous Directeur des Affaires Scientifiques et
Techniques Internationales (DGRM / MAE)
Présidente du Comité National CN/DIPCN

ORGANISATION: Comité National pour la Décennie Internationale des
Nations Unies pour la prévention des catastrophes
naturelles

ADRESSE: Ministère des Affaires Etrangères (MAE)
Place Mohamed Seddik BENYAHIA
EI-Mouradia- ALGER

PAYS: ALGERIE

TELEPHONE: (213.2) 50-43-43 p 36.27
L.D.:50-43-68

FAX: (213.2) 50-41-41

1. EXPERIENCE VECUE ET CATASTROPHES RECENTES

1.1 Liste des catastrophes majeures qui ont frappé l'Algérie durant les cinq (05) dernières années (1994-1998)

A Séismes :

- a) Séisme de Mascara (18-08-1994) M = 5.7
- b) Séisme de Ain Benian du 04-09-1996 M = 5.7

B Inondations

- a) Bechar (novembre 1994)
- b) Bordj Bou Arreridj (septembre 1994)
- c) Ghardaia (septembre 1995 et avril 1997)
- d) Tamanrasset (novembre 1994)
- e) Sidi Bel Abbes (1995)
- f) Ain Guezzame (juillet 1997)

C Glissements de Terrains

- a) Oran (La Calère) (1995)
- b) Constantine (1997-1998)

D Incendies de forêts

Chaque année partout en Algérie notamment en 1994.

E Sécheresse

Pour toute l'Algérie Sécheresse sévère en 1997
L'ouest du pays en 1998 (sécheresse sévère)
Sécheresse persistante depuis 1994

1.2. Impacts des catastrophes citées ci-dessus

A Séismes :

- plus de 10.000 habitations détruites ou sévèrement endommagées
- 200 morts et plus de 500 blessés
- plus de 120 Millions de dollars US de dégâts *damage*

B. Inondations

- plus de 100 morts ou disparus
- plus de 200 millions de dollars US de dégâts

C. Glissements de terrain

- plus de 30 morts *damaged destroyed*
- 20 bâtiments effondrés ou condamnés
- plusieurs quartiers habités par plus de 100.000 personnes menacés à Constantine *threatened (affected)*

D. Incendies de forêts

- plus de 25.000 ha de forêts détruits chaque année
- dégâts importants au point de vue matériel et environnemental

E. Secheresse :

- perte de la production agricole surtout céréalière et de l'élevage ovin
- en 1997 : perte de 60% de la production céréalière

1.3. Mesures prises pour réduire l'impact de ces catastrophes

A. Séismes :

- reconstruction avec l'aide de l'état et suivant des normes parasismiques
- prise en charge des victimes et sinistrés dans le cadre des mécanismes de solidarité nationale

B. Inondations et Glissements de terrain

- secours aux sans abris
- reconstruction des infrastructures publiques
- Aides au relogement ou à la reconstruction sur des sites plus adaptés.

C. Incendies de forêts et secheresse

- aide de l'état pour la reconstruction du patrimoine détruit par les incendies
- indemnisation par l'état des agriculteurs touchés par la secheresse
- programme d'urgence de mobilisation de l'eau

1.4. Améliorations nécessaires de la préparation dans les domaines de la prévention des catastrophes naturelles en Algérie (Suite aux constats précédents)

L'Algérie mène une politique de prévention des catastrophes en fonction des moyens disponibles.

Des améliorations sont nécessaires et possibles par :

- la mobilisation de moyens matériels et humains complémentaires
- une formation spécialisée et/ou complémentaire
- une intensification de la coordination entre les secteurs concernés
- une coopération internationale ciblée dans certains domaines pour un transfert réel de technologie.

1.5. Rôle de la Décennie Internationale IDNDR dans le développement d'un plus grand intérêt à la réduction des catastrophes en Algérie.

Le lancement et l'institution de la décennie ont permis d'intensifier les activités de coordination, et d'animation des différents opérateurs et partenaires nationaux concernés par la réduction des catastrophes naturelles et technologiques majeures et ce, au travers de :

- La constitution et les activités du Comité National CND/IDNDR depuis décembre 1990.
- Les activités spécifiques de chaque partenaire ou institution concerné (e), membre ou non membre du Comité National
- La célébration de la journée internationale de la Décennie chaque mois d'octobre avec la réunion du maximum de parties concernées pour des séances de débats/information devant déboucher sur des actions de sensibilisation ou de prévention concrètes sur le terrain
- Les autres rencontres scientifiques, techniques ou de coordination liées aux domaines de la connaissance ou de la réduction des catastrophes naturelles et technologiques majeures.

success stories

1.6. Exemple (s) de réalisation (s) intégrant des approches réussies de prévention et qu'on peut considérer comme des « Cas de réussites indéniables » (« success stories »)

Deux (2) exemples peuvent être cités dans ce cadre

réussite = success

a) lutte anti-acridienne : *Locusts*

Comité national de coordination mis en place dans les années 1970 et fonctionne de manière efficace dans sa politique de prévention

L'impact de ses activités est positif non seulement pour l'Algérie mais également pour les pays de la région (Niger, Mali, Maroc, Tchad, Lybie, Mauritanie, Sahara Occidental, Sénégal), comme l'a démontré l'invasion acridienne de 1988 qui a été relativement maîtrisée et qui a vu des équipes algériennes intervenir efficacement en Mauritanie;

b) Prévention et lutte contre les incendies de forêts :

Il a été institué un Comité National de Prévention et de Lutte depuis 1983 avec des ramifications aux niveaux des dairas (sous-préfectures) et communes. A l'approche de chaque été les plans de prévention et de lutte sont adoptés par les différents comités locaux et national et une campagne de sensibilisation est lancée par l'intermédiaire des différents médias et du secteur éducatif.

2. PROGRES REALISES DEPUIS LE LANCEMENT DE LA DECENNIE IDNDR DANS LE DOMAINE DE LA REDUCTION DES CATASTROPHES EN TANT QU'ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA GESTION DES RISQUES

2.1. Etat succinct des réalisations nationales et description des activités courantes liées à la concrétisation des objectifs de la Décennie IDNDR

a) Evaluation des risques au niveau national et niveau de diffusion et de codification des documents y afférents

Il ya eu au niveau national des évaluations des Aléas et/ou des risques par la plupart des secteurs concernés avec des niveaux de précision variables.

Amor
Parmi les évaluations existantes on peut citer :

- cartes de l'Aléa sismique au niveau national
- cartes d'Aléa sismique plus précises au niveau de certaines régions (Chlef - Ain Defla - Alger)
- cartes de microzonage sismique au niveau d'une douzaine de sites urbains dont Alger et Chlef
- Etude de vulnérabilité sismique de certains bâtiments stratégiques de la ville d'Alger
- carte nationale de sensibilité à la désertification (terre désertifiée, très sensible, sensible, moyennement sensible, peu ou pas sensible).
- carte d'indice de végétation établie pour les zones potentielles de reproduction acridienne (Sud algérien et Nord du Niger et du Mali).

b) Plans structurés d'atténuation des risques (plans détaillés de gestion des catastrophes existant en Algérie)

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les effets des catastrophes, le gouvernement algérien a adopté le 29 mai 1985 un « PLAN NATIONAL DE PREVENTION DES CATASTROPHES ET D'ORGANISATION DES INTERVENTIONS ET SECOURS »

Ceci s'est traduit par la promulgation de deux decrets qui codifient cette politique, soit :

- α) ,Le decret n° 85-231 du 25-08-1985 relatif à l'organisation des interventions et secours en cas de catastrophes .
- β) Decret n°85-232 du 25-08-1985 relatif à la prévention des risques de catastrophes .

Dans ce cadre un certain nombre de plans de prévention et de lutte ont été élaborés aux niveaux aussi bien national que local. On peut citer à titre d'exemple :

- Les plans de prévention et de lutte contre les incendies de forêts
- Le plan national de lutte contre la desertification (en cours d'actualisation pour l'adapter à la convention internationale de lutte contre la desertification).
- Plan national de lutte anti-acridienne
- Plan national d'urgence contre les pollutions marines (dénommé « Plan TEL BAHR NATIONAL »)
- Plans ORSEC departementaux et communaux
- Plans de prevention et d'intervention au niveau des zones et installations économiques et industrielles.

Planning for Disaster Operations

2.1 (suite)

c) Accès facile aux systèmes d'alerte rapide (ou précoce) aux niveaux global, régional, national ou local - Exemples de pratiques d'alerte précoce et de succès avérés dans ce domaine

Des systèmes d'alerte rapide satisfaisants existent dans certains secteurs ou domaines comme par exemple :

- Système national d'alerte par radio pour les incendies de forêts
- Système national d'alerte rapide pour les déversements massifs d'hydrocarbures
- Système national d'alerte rapide par radio des déversements ou ruptures de barrages
- Système pilote de prévision et d'alerte aux crues du bassin versant du SEBAOU (TIZI-OUZOU)
- Systèmes d'alerte rapide spécialisés pour les grandes zones industrielles (pétro-chimique, pétrolières en particulier)
- Système d'alerte météorologique pour la prévision des tempêtes et vents violents.

2.2. Obstacles à la réalisation des objectifs de la Décennie et Recommandations pour les surmonter-

Les obstacles principaux sont les suivants :

- a) Insuffisance de moyens matériels (financiers en particulier) et humains spécialisés
- b) Insuffisances dans la coordination intersectorielle dues en grande partie à l'absence d'un organe officiel de coordination à l'échelle nationale
- c) Absence ou insuffisance de transfert de technologie dans le cadre de la coopération internationale.

2.3 Programmes d'éducation et d'information élaborés et mis en application pour susciter la sensibilité du public et méthodes utilisées pour la diffusion de l'information.

La plupart des secteurs concernés par la prévention des catastrophes disposent de programmes d'éducation et de sensibilisation du public

Néanmoins leur efficacité est variable selon les secteurs et les domaines ciblés. Les secteurs des forêts et de l'environnement semblent être ceux où des actions concrètes et continues portent leurs fruits, notamment auprès de la population scolaire.

Les méthodes utilisées pour la diffusion de l'information sont en général :

- Prospectus, dépliants et affiches *leaflets, brochures, posters*
- Conférences et expositions au niveau des écoles *exhibitions*
- Quelques spots publicitaires à la télévision et à la radio
- Certaines activités de sensibilisation et d'information organisées par le mouvement associatif dans les domaines liés à la réduction des catastrophes.

2.4. Liaisons établies avec les décideurs politiques et les groupes d'influence tels les autorités locales, les ONG et les médias pour obtenir soutien et efficacité aux programmes de réduction des catastrophes et description des activités y afférentes

Du fait de l'absence d'un organe national officiel de coordination, il n'y a pas de liaisons fortes avec les décideurs et autres groupes d'influences.

Néanmoins, à travers des réunions et activités du comité National pour la décennie CND/IDNDR, un minimum de liaison est assuré entre les secteurs et certaines organisations concernées par la prévention des catastrophes.

2.5 Collaboration avec les autres secteurs pour intégrer les activités de réduction des catastrophes dans leur planification (secteurs des assurances, bancaire, privé, et agences de développement)

La seule collaboration qui mérite d'être citée concerne le secteur des assurances où un groupe « Assurances et Catastrophes Naturelles (groupe CAT-NAT) » a été mis en place sous l'égide du Comité National CND/IDNDR. Il se compose des membres du bureau du Comité National et des représentants du Conseil National des Assurances, du Ministère des finances (chargé des assurances) et des 5 compagnies nationales d'assurances. Ses activités touchent à la coordination des efforts pour aboutir à une couverture adaptée par les assurances des risques naturels et technologiques majeurs qui assure en même temps un minimum d'encouragement à la prévention et qui répartit les charges équitablement entre les assurés, les assureurs, les reassureurs nationaux et étrangers, et l'état.

2.6. Contribution à la concrétisation des objectifs de la Décennie provenant de la Décennie en tant qu'arène internationale d'échange d'information et en tant que réseau international de partenaires

Du fait de l'absence d'alimentation du fonds de la decennie, les projets de coopération bilatéraux ou multilatéraux esperés dans le cadre de la decennie n'ont pu être concretisés, ce qui a limité drastiquement l'échange d'information ou l'institution de partenariats consistants au niveau international.

De ce fait cette contribution est jugée faible

3. STRUCTURES EN PLACE

3.1. Organe gouvernemental responsable des activités de réduction des catastrophes - (s'il existe, est-ce que les prérogatives de cet organe sont inscrites ou institutionnalisées dans la structure, les priorités, le budget ou la législation gouvernementaux?).

Il n'y a pas d'organe national chargé au niveau global de la prévention des catastrophes en Algérie. Néanmoins chaque secteur (Ministère) concerné est chargé de la prévention des catastrophes dans son domaine spécifique et, à ce titre, dispose d'un budget adéquat.

Par ailleurs, un certain nombre d'institutions et organismes publics spécialisés sont chargés exclusivement ou partiellement de missions de prévention et/ou d'intervention dans le domaine des catastrophes, avec un budget assuré par l'état.

3.2. Aspects budgétaires liés aux activités de réduction des catastrophes (y a-t-il des lignes budgétaires spécifiques dans le budget gouvernemental... ?)

Il n'y a pas de budget global pour la réduction des catastrophes.

Il y a par contre des budgets sectoriels dont une partie va à la réduction des catastrophes et les budgets de fonctionnement et d'équipement des institutions et organismes spécialisés. (Voir 3.1).

3.3 Cadre législatif lié à la réduction des catastrophes et pour l'application des mesures d'atténuation des catastrophes. (urbanisme, gestion des ressources hydriques et forestières, codes de la construction ...?)

Pour certains domaines la législation adéquate a été intégrée. Comme exemples, on peut citer :

- Le code de l'eau
- La loi forestière
- Le code de l'environnement
- Le code de construction parasismique

Pour d'autres domaines, cette législation n'existe pas encore. Comme exemple on peut citer :

- Absence de prise en compte des expositions aux risques dans le code de l'urbanisme

3.4. Incorporation des concepts ou mesures applicables à la réduction des catastrophes dans les programmes d'enseignement des institutions académiques et écoles professionnelles des disciplines telles que l'ingénierie, l'agriculture, l'architecture, l'urbanisme, l'administration publique ou des affaires ... etc)

A part le génie de l'environnement qui intègre en partie certains aspects de prévention, il y a un seul cas d'incorporation de modules d'enseignement liés à la réduction des catastrophes. Il s'agit des deux modules « Dynamique des Structures » et « Calcul parasismique des constructions » introduits depuis 1985 dans tous les instituts et écoles de génie civil et Bâtiment en Algérie.

3.5. Réseaux existants pour aider au transfert et à l'application des connaissances et de la technologie existantes, à la diffusion de l'information et à la collaboration internationale - Description de ces réseaux et de leurs activités

Il n'existe aucun réseau consistant dans ce domaine. Quelques ébauches de réseaux sont néanmoins à signaler

- Réseau Mednet (Sismologie)
- Accord Partiel Ouvert Risques Majeurs (O.P.A) du Conseil de l'Europe
- Réseau lié au Centre Sismologique Euro -Méditerranéen (C.S.E.M)

3.6. Principaux partenaires de travail (pour une approche multidisciplinaire de la réduction des catastrophes ... (sont-ils assez représentatifs pour cela ...?)

Les principaux partenaires sont les différents ministères représentés au niveau du comité national pour la décennie CND/IDNDR, à savoir les ministères (Affaires étrangères, Défense nationale, Intérieur et environnement, finances, agriculture et pêche, industrie, énergie et mines, Santé publique, Transports, Equipement, habitat et urbanisme, Enseignement supérieur, éducation nationale, Travail et Formation professionnelle, Information et Communication), et les organismes spécialisés (Protection civile, administration des forêts, Agence nationale des ressources hydrauliques, Office de la Météo, Coissant rouge algérien, Centre National de Génie Parasismique CGS) , et quelques Associations (Association de Génie Parasismique...).

4. NECESSITES DU FUTUR (PERSPECTIVES)

Dans le cadre des activités à mener au delà de l'an 2000, il s'agira essentiellement de prendre en charge les contraintes et difficultés constatées auparavant, notamment au travers des actions suivantes :

- Oeuvrer à l'institutionnalisation et à la mise en place d'une structure nationale permanente de coordination et d'animation des activités de prévention des risques naturels et technologiques majeurs, structure à placer à haut niveau gouvernemental. Cette entité aura à succéder au Comité National Décennie dont elle aura à continuer et à amplifier les actions initiées pendant la décennie internationale.
- Oeuvrer à la mise en place de comités de wilaya (départements) de prévention des risques majeurs qui viendront en prolongement de la structure nationale permanente citée ci-dessus.
- S'intéresser progressivement aux différents risques locaux qui menacent spécifiquement certaines régions (remontées ^{des eaux}, pollution ou salinisation de nappes aquifères de certaines oasis sahariennes, effondrement de couches géologiques superficielles, etc...) et aider à leur prise en charge.
- Formuler et concrétiser des projets précis concourant à la prévention des risques et mettre en place leur financement sur les plans interne et externe.
- Favoriser la coopération régionale, et en particulier maghrébine, africaine et méditerranéenne.
- Rechercher et concrétiser tous les ^{canaux} réseaux de coopération internationale possibles pour aboutir à des transferts effectifs de technologie dans le domaine .
- Intensifier les actions d'éducation et de sensibilisation des populations pour les inciter à une meilleure participation aux différents programmes initiés ou envisagés dans le domaine de la réduction des catastrophes.
- Pour plus d'efficacité, ces actions au niveau national, mais surtout au niveau international, doivent s'inscrire dans un cadre international concerté dont l'animation doit être assurée par un organe perenne (institutionnalisé) placé au niveau le plus adéquat de la hiérarchie de l'organisation des Nations Unies. Cet organe, fort de l'expérience de la décennie, devra, en succédant aux instances de la décennie (secretariat IDNDR) amplifier et développer à une autre échelle les actions initiées ou ébauchées pendant la décennie, et faire en sorte qu'au 21^e siècle on accorde beaucoup plus d'importance et de moyens, au niveau national et international, aux actions de prévention par rapport aux actions d'intervention, ce qui sera certainement plus bénéfique pour tous.